

ÉTAT DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE 2020

D'APRÈS LES STATISTIQUES D'ACCUEIL 2019
DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE



EMBARGO JUSQU'AU 12 NOVEMBRE 00H01

BUDGET DES MÉNAGES

DES CHOIX

IMPOSSIBLES

DOSSIER DE PRESSE

EDITORIAL

FINANCIÈREMENT AUSSI, RESPIRER



VÉRONIQUE FAYET,
PRÉSIDENTE NATIONALE



VINCENT DESTIVAL,
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

Avec la crise sanitaire, la France a ouvert les yeux sur une réalité qui passe d'ordinaire sous les radars : des familles, des personnes seules, des jeunes ont besoin de l'aide alimentaire pour ne pas avoir faim. À en croire le ministre de la Santé et des Solidarités, en cette fin 2020, 8 millions de personnes ont à subir cette humiliation. 12 % de la population. Huit fois plus que dans les années 1980. Tout le monde semble l'ignorer ou, pire, s'y être accoutumé. Cette situation est une honte dans notre pays riche !

Ce drame silencieux, les bénévoles du Secours Catholique le côtoient au quotidien. L'aide pour pouvoir se nourrir demeure, après la demande d'écoute, la deuxième raison pour laquelle 1,4 million de personnes se tournent vers nous chaque année. La cause est simple : c'est l'insuffisance des revenus. Car une fois payés le loyer et les factures récurrentes, dont certaines ne cessent d'augmenter (notamment l'eau et l'énergie), il reste si peu qu'il est impossible de payer la nourriture, les produits d'hygiène, le téléphone, les soins dentaires, les vêtements, les transports, les loisirs... Alors il faut jongler, en permanence, trouver des solutions. Il faut se priver, se serrer la ceinture sur tout, ne chauffer qu'une pièce sur deux, parfois renoncer à recevoir chez soi ou décliner les invitations des enfants aux anniversaires, faute de pouvoir offrir un cadeau. Il faut encore appeler à l'aide. Quand l'estime de soi est mise à si rude épreuve, quand l'angoisse du lendemain est si forte, comment se projeter vers l'avenir ? Il faut pourtant subir, encore, le regard culpabilisant de la société. C'est cette réalité que vient documenter ce rapport. Avec 2 à 9€ de reste pour vivre par jour et par personne, qui serait en capacité de boucler son budget ? Près du quart des personnes que nous accueillons, essentiellement des étrangers dont la vie est suspendue indéfiniment à des aléas administratifs, n'ont même aucune ressource financière.

Ce drame, le Secours Catholique ne s'y habituera jamais. Pas plus qu'il ne se satisfera de réponses d'urgence apportées à des problèmes aussi structurels. Face au risque humanitaire entraîné par la crise sanitaire, il fallait une aide financière aux plus modestes, un soutien aux associations, la mobilisation de places d'hébergement. Mais l'accès à un logement décent comme l'accès digne à l'alimentation appellent aujourd'hui des réponses de fond. À commencer par un revenu permettant de vivre décemment, ce qui suppose une hausse des bas salaires, un renforcement des filets de protection pour les personnes en emploi précaire, des aides accrues au logement, et un très net relèvement des minima sociaux. Avec l'apparition du Covid et du masque, chacun peut apprécier combien il est précieux de pouvoir respirer librement. En appelant à desserrer l'étau qui étouffe le budget des plus modestes, nous ne demandons pas autre chose : que chacun puisse, un tant soit peu, respirer.

ÉTAT DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE 2020

Tous les ans, le Secours Catholique présente les contours d'une pauvreté multiple et complexe qui caractérise l'exclusion d'aujourd'hui.

Cette analyse de l'état de la pauvreté en France est menée grâce au recueil annuel des données remontées de ses 72 délégations.

En 2019, au Secours Catholique-Caritas France, 64 300 bénévoles répartis dans près de 3 500 équipes ont accompagné 1 393 000 personnes rencontrées. Ce sont 740 000 adultes et 653 000 enfants qui ont ainsi été accompagnés. Le recueil d'information annuel, réalisé via les fiches statistiques extraites d'un échantillon représentatif des dossiers d'accueil, concerne 55 400 ménages en 2019 et permet l'étude des situations de pauvreté des personnes rencontrées cette même année. La collecte des fiches statistiques se fait au cours d'une année complète et des premiers mois de la suivante.

En complément de ces statistiques annuelles, le Secours Catholique a mené au sein de son réseau une seconde enquête qui apporte des éléments permettant de faire une analyse plus fine sur le budget des ménages. Cette analyse a été lancée sur la base d'un échantillon de 2 988 relevés budgétaires collectés en 2019 auprès de 55 départements répartis sur l'ensemble du territoire français.

SOMMAIRE

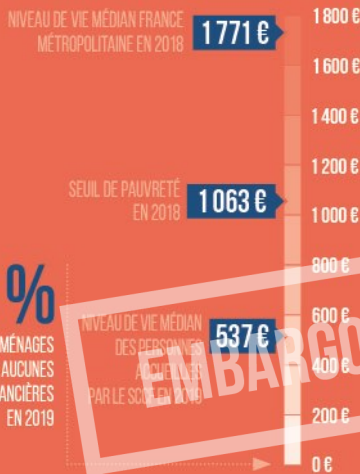
INTRODUCTION	5
DANS CETTE ENQUÊTE BUDGET, DE QUOI PARLE-T-ON ?	5
FRAGILITÉ DES RESSOURCES DES MÉNAGES RENCONTRÉS PAR LE SECOURS CATHOLIQUE	6
UN NIVEAU DE VIE PLUS BAS POUR LES FAMILLES AVEC ENFANTS	6
QUELLE EST LA PART DES DÉPENSES PRÉ-ENGAGÉES DANS LE BUDGET DES MÉNAGES RENCONTRÉS	9
LE COÛT DU LOGEMENT, PRINCIPALE DÉPENSE CONTRAINTE	9
REVENUS ET DÉPENSES DES MÉNAGES : L'ÉQUATION IMPOSSIBLE	10
MOINS DE 9 € PAR JOUR POUR LA MOITIÉ DES MÉNAGES RENCONTRÉS	11
DES ARBITRAGES IMPOSSIBLES	12
LA PAUVRETÉ N'EST PAS QUE MONÉTAIRE MAIS REVÊT DE MULTIPLES DIMENSIONS	13
ENTRETIEN AVEC THOMAS PIKETTY	14
GLOSSAIRE	18

ÉTAT DE LA PAUVRETÉ 2020 SECOURS CATHOLIQUE

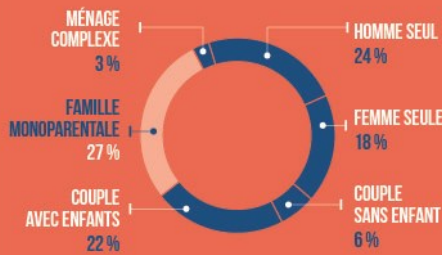
ÂGE DES PERSONNES ACCUEILLIES

	FRANÇAIS	ÉTRANGERS
15 - 24 ANS	7 %	9 %
25 - 34 ANS	20 %	31 %
35 - 44 ANS	24 %	33 %
45 - 54 ANS	25 %	17 %
55 - 64 ANS	17 %	7 %
64 ANS ET +	7 %	3 %

RESSOURCES MENSUELLES



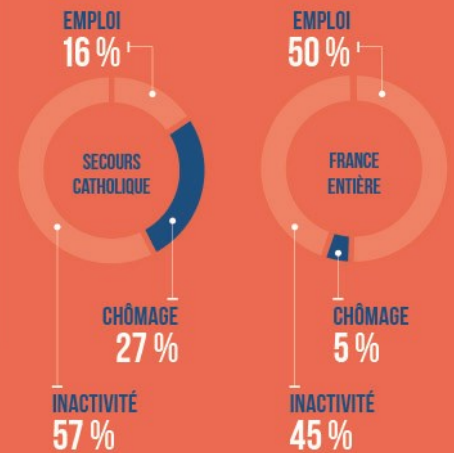
TYPES DE MÉNAGES ACCUEILLIS



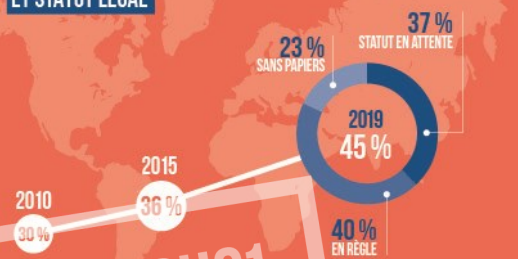
LOGEMENT



STATUT EMPLOI / CHÔMAGE / INACTIVITÉ



PART DES ÉTRANGERS ET STATUT LÉGAL

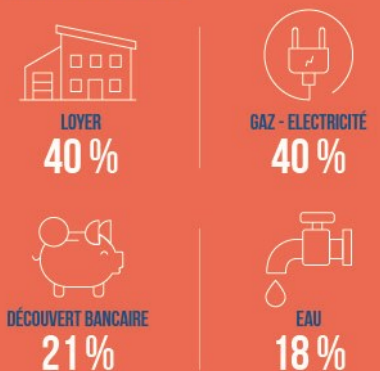


ENQUÊTE BUDGET

RESTE POUR VIVRE MÉDIAN JOURNALIER PAR UC



NATURE DES IMPAYÉS

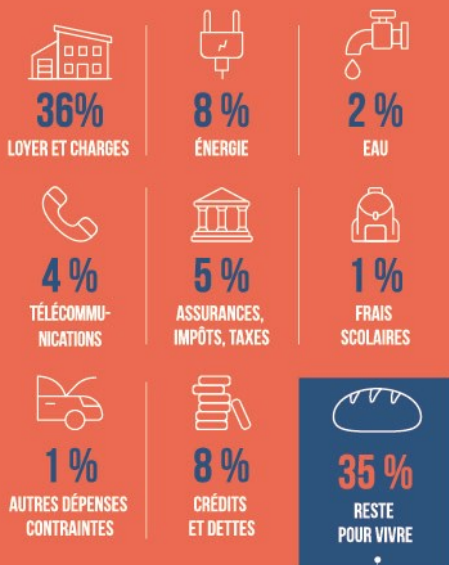


BESOINS EXPRIMÉS



ENQUÊTE BUDGET

PARTS AGRÉGÉES DES POSTES DE DÉPENSES ET DU « RESTE POUR VIVRE » DANS LES RESSOURCES TOTALES



ENQUÊTE BUDGET

PART AGRÉGÉE PAR ORIGINE DES RESSOURCES DISPONIBLES

TRANSFERTS ET PRESTATIONS SOCIALES



REVENU DU TRAVAIL



AUTRES RESSOURCES



2 À 9 € / JOUR / PERSONNE

Dans un contexte économique difficile, comment vivent les personnes rencontrées par le Secours Catholique ? Malgré des ressources régulières pour certaines familles, les dépenses sur les postes majeurs, l'alimentation, l'énergie et le logement pèsent de plus en plus lourd sur leur budget. On parle souvent, à tort, de mauvaise gestion, mais ont-elles vraiment les moyens financiers pour s'en sortir ?

INTRODUCTION

Au-delà des statistiques annuelles globales, dont vous trouverez des données clefs en infographies page 4, l'association a souhaité évaluer la situation exacte des personnes et familles qu'elle rencontre en prenant en compte non seulement leurs ressources financières, mais également l'ensemble des dépenses que ces ressources permettent (ou non) de couvrir. L'objectif est d'appréhender la manière dont les ménages sont en mesure d'allouer leurs ressources librement et sans contraintes majeures à différentes dépenses, destinées en premier lieu à couvrir les besoins de base tels que le logement, l'alimentation ou encore l'habillement, mais aussi à mener leur vie dans des conditions décentes.

Les chiffres que vous trouvez ci-après concernent cette enquête budget menée sur la base d'un échantillon de 2 988 relevés budgétaires collectés en 2019 dans 55 départements répartis sur l'ensemble du territoire français.

DANS CETTE ENQUÊTE BUDGET, DE QUOI PARLE-T-ON ?

GRAPHIQUE 1

Revenu disponible, revenu arbitral et reste pour vivre

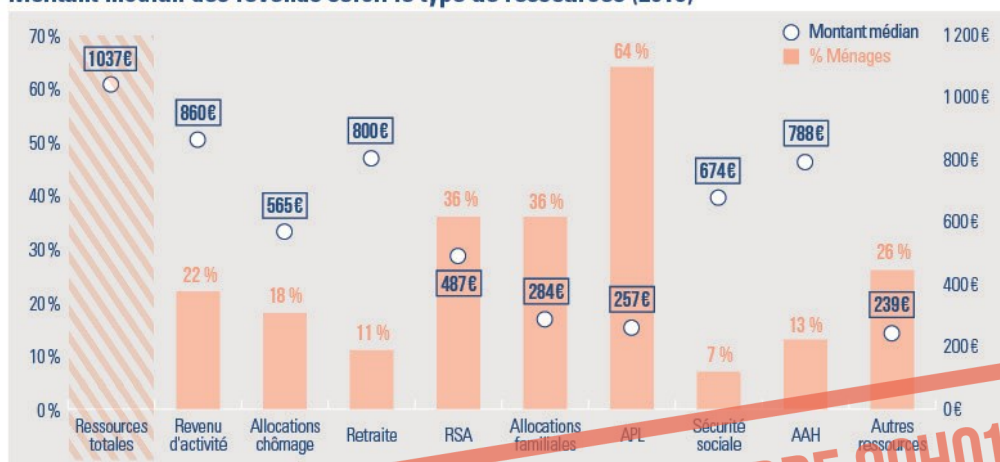


FRAGILITÉ DES RESSOURCES DES MÉNAGES RENCONTRÉS PAR LE SECOURS CATHOLIQUE

En 2019, le montant médian des ressources totales s'élève à 1 037 € pour l'ensemble des ménages de l'enquête budget. Ce sont les revenus d'activité actuelle (salaires ou revenus d'activité indépendantes) ou passée (retraites et allocations chômage) qui, lorsqu'ils sont perçus, génèrent les ressources les plus élevées, suivis des allocations liées à une incapacité totale ou partielle de travail (pension d'invalidité de la Sécurité sociale ou AAH – allocation adulte handicapé).

GRAPHIQUE 02

Montant médian des revenus selon le type de ressources (2019)



Source : Secours Catholique, enquête budget 2019

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, le montant mensuel médian des ressources totales perçues par les ménages de l'enquête Budget était de 1 037 €. 22 % des ménages percevaient un revenu d'activité dont le montant médian était de 860 € en 2019.

S'ENDETTER POUR SE NOURRIR ET SE LOGER

La crise sanitaire de 2020 est venue encore souligner, si cela était nécessaire, la difficulté des ménages les plus pauvres à faire face aux accidents de la vie.

Dans les budgets, on voit apparaître un montant mensuel médian de 88 € (enquête budget) pour le remboursement des crédits et autres dettes. Il s'agit non seulement de remboursements de prêts, mais également très fréquemment de régularisation de factures impayées et de découverts bancaires, ou encore de récupérations de sommes indues. Le montant non négligeable de la charge des crédits et dettes dans les dépenses des ménages rencontrés fait état des déséquilibres récurrents qui se font jour dans leur budget. En l'absence de revenus supplémentaires ou d'aides ponctuelles, ces déséquilibres tendent alors à s'accumuler et à se répercuter au cours du temps sous la forme de remboursements qui grèvent un peu plus des budgets déjà serrés, et qui peuvent conduire à terme à une spirale de l'endettement.

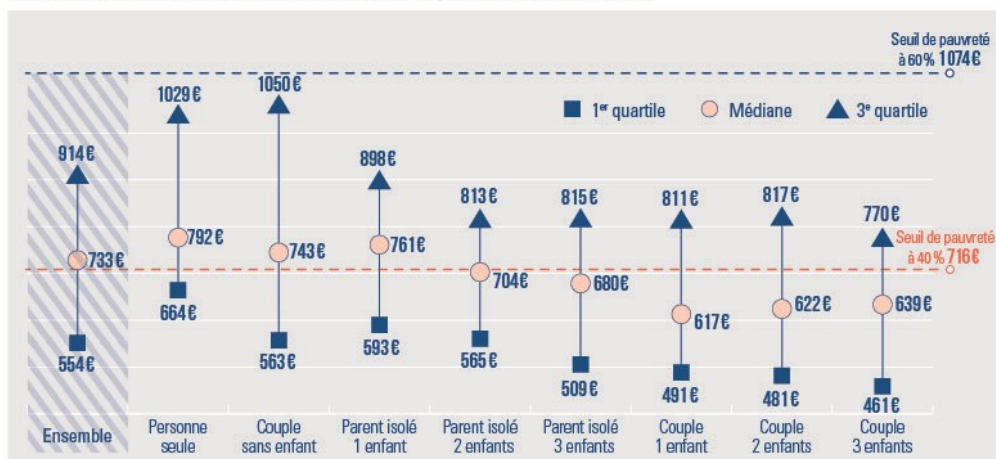
UN NIVEAU DE VIE PLUS BAS POUR LES FAMILLES AVEC ENFANTS

Les montants médians de ressources par UC (ou niveau de vie) se situent bien en dessous des seuils de pauvreté estimés pour l'année 2019. Ce sont les familles avec enfants qui affichent les niveaux de vie les plus faibles, en particulier les couples avec enfants. L'écart est particulièrement important pour les familles avec enfants, qu'elles soient biparentales ou monoparentales.

Cette observation est à rapprocher du constat, fait *via* l'ensemble des statistiques, de la précarisation croissante des enfants parmi ceux rencontrés au Secours Catholique.

GRAPHIQUE 03

Distribution du niveau de vie selon le type de ménage (2019)



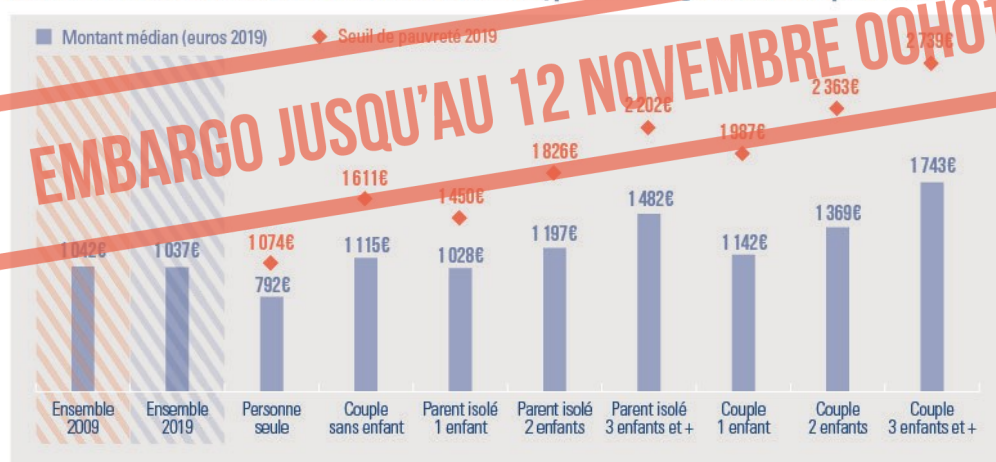
Source : Secours Catholique, enquête budget 2019 et Insee.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, le niveau de vie mensuel médian de l'ensemble des ménages est de 733 €. Le niveau du 1er quartile est de 554 € et celui du 3^e quartile est de 914 €. Le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian de la population générale s'élève à 1 074 € et le seuil d'extrême pauvreté, à 40 % du niveau de vie médian, s'élève à 716 € (seuils 2018 ajustés de l'inflation).

GRAPHIQUE 04

Montant médian des ressources totales selon le type de ménage et seuil de pauvreté (2019)



Source : Secours Catholique, enquêtes Budget 2009 et 2019 et Insee.

Champ : Ensemble des ménages.

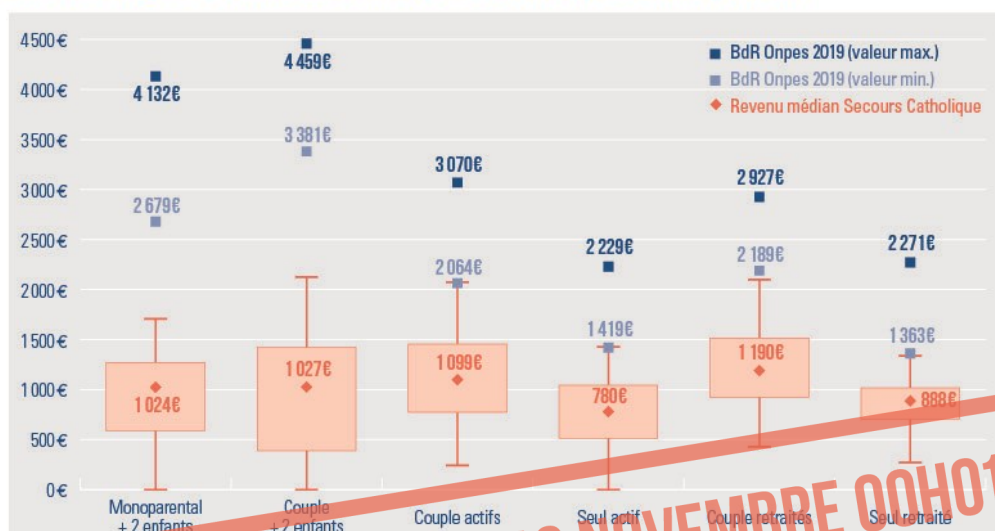
Lecture : En 2019, le montant mensuel médian des ressources totales perçues par les personnes seules de l'enquête Budget est de 792 €. Le seuil de pauvreté pour les personnes seules est estimé en 2019 à 1 074 € (seuil de pauvreté 2018 ajusté de l'inflation).

Les personnes seules et couples sans enfant affichent quant à eux des niveaux de vie médian plus élevés, mais dont la dispersion est également plus importante. Ces ménages sont à la fois composés de personnes plus âgées percevant des retraites et prestations qui parviennent dans certains cas à rapprocher leur niveau de vie du seuil de pauvreté à 60 % (un quart de ces ménages ont en effet un niveau de vie proche ou supérieur au seuil de pauvreté), mais également de seniors au chômage, arrivant en fin de droits et dont les allocations sont trop faibles pour assurer un niveau de ressources décent. Le graphique suivant, réalisé à partir des données de l'enquête statistique annuelle du Secours Catholique et des budgets de référence 2019 de l'Onpes (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale) est particulièrement éloquent **sur le manque à vivre des ménages en situation de précarité**. L'approche des budgets de référence

développée par l'Onpes en 2015, et mise à jour en 2020, estime pour différents types de ménages, selon leur milieu de résidence et le type de logement occupé, le budget nécessaire pour mener une « vie décente », c'est-à-dire pour couvrir ses besoins de base en logement, alimentation, habillement, etc., mais aussi pour permettre une participation effective à la vie sociale.

GRAPHIQUE 05

Distribution des revenus des ménages rencontrés au Secours Catholique et comparaison avec les budgets de référence de l'Onpes selon le type de ménage (2019)



Source : Secours Catholique enquête statistique annuelle 2019, Onpes budgets de référence 2019.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2019, ménages des groupes de consensus formés par l'Onpes et le Cédop.

Lecture : Le revenu mensuel médian des familles monoparentales avec deux enfants accueillies par le Secours Catholique en 2019 est de 1 024 €. Le revenu du 25^e percentile est de 660 €, celui du 75^e percentile dans cette catégorie de famille est de 1 275 €, et celui du 95^e percentile est de 1 708 €. Le budget de référence pour ce type de famille établi par l'Onpes en 2019 varie entre 2 679 € (si logée en parc social dans une ville moyenne) et 4 132 € (si logée dans le parc privé dans la métropole du Grand Paris).

Les revenus des ménages rencontrés par le Secours Catholique sont pour l'immense majorité très insuffisants pour atteindre un budget permettant de vivre décemment.

PROPOSITIONS DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE

Nous savons que le plein-emploi n'est pas pour demain. Le Secours Catholique demande **l'instauration d'un revenu minimum garanti sans contreparties**. Cette assurance revenu, pilier manquant de notre système de Sécurité sociale, marquerait quatre inflexions fortes par rapport au RSA. Son montant doit être suffisant pour permettre de vivre une existence sans privation majeure et de sortir la tête hors de l'eau : nous demandons qu'il soit de 893 € (50% du niveau de vie médian), ce qui reste en deçà du seuil de pauvreté et très inférieur au budget de référence de l'Onpes. Ce minimum vital doit être accessible aux jeunes dès 18 ans et aux étrangers dès l'obtention de leur titre de séjour : deux populations particulièrement frappées par la pauvreté. Il doit constituer **un véritable revenu socle**, inaliénable, sans contreparties. Enfin, son versement doit être automatisé pour réduire le risque de non-recours.

QUELLE EST LA PART DES DÉPENSES PRÉ-ENGAGÉES DANS LE BUDGET DES MÉNAGES

Le montant médian des dépenses pré-engagées ou contraintes s'élève à 604 € par mois au sein des ménages de l'enquête budget 2019.

Ce sont le logement et les dépenses d'énergie et d'eau qui lui sont liées qui pèsent le plus lourd dans le budget des ménages, même si les APL (aides personnalisées au logement) parviennent à alléger cette dépense pour les ménages les plus modestes.

LE COÛT DU LOGEMENT, PRINCIPALE DÉPENSE CONTRAINTÉ

Si le prix des loyers a suivi de peu l'inflation au cours des dernières années, celui des charges d'eau, de gaz et d'électricité ont fortement augmenté en 2019, alourdissant le poids du logement dans le budget total des ménages.

Les APL, lorsqu'elles sont perçues, s'avèrent une aide indispensable, elles permettent de réduire le taux d'effort de 13 points parmi les ménages de l'enquête budget du Secours Catholique. Elles restent cependant insuffisantes pour sortir les ménages de la précarité. De plus, la part d'allocataires ainsi que les montants alloués baissent depuis plusieurs années en raison des réformes successives menées autour de cette prestation. Le taux d'effort net médian (poids des dépenses de logement dans les ressources totales, après retrait des aides au logement) atteint 35 % pour les ménages du Secours Catholique. Pour comparaison, selon l'Insee¹, le taux d'effort net moyen dans la population française dans son ensemble, en 2013, était de 18,3 %.



Les dépenses contraintes représentent un poids considérable dans le budget des ménages en situation de précarité : elles absorbent plus de la moitié (56 %) de leurs ressources disponibles. À titre comparatif, en 2011, elles ne représentaient que 30 % du revenu disponible de l'ensemble des ménages de France métropolitaine d'après la Drees (« Dépenses pré-engagées : quel poids dans le budget des ménages ? », Paris, Drees, 2018.).

Pour un quart des ménages, les dépenses pré-engagées absorbent plus des trois quarts des ressources disponibles. Autrement dit, une fois l'ensemble des factures payées, ces ménages disposent de moins d'un quart de leur revenu à allouer à l'ensemble des autres dépenses de la vie courante.

PROPOSITIONS DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE

Nous défendons le droit au logement ou à l'hébergement garantis sans condition de ressources. Il faut revaloriser les ressources qui permettent de se loger, particulièrement les APL, sérieusement entamées depuis trois ans, et les maintenir pour les ménages signalés en situation d'impayés à la CAF.

Afin d'éviter que les ménages soient piégés par la hausse des factures de gaz ou d'électricité, il convient aussi d'**apporter des réponses structurelles aux situations de précarité énergétique**, en mobilisant les moyens nécessaires pour rénover les « passoires thermiques ». À cet égard, les moyens dégagés par le plan de relance sont les bienvenus.

¹ Références, Paris, Insee, 2017, fiche 7.6, « Coût du logement », https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2586026/LOG-FRA1716_F7.6.pdf.

REVENUS ET DÉPENSES DES MÉNAGES : L'ÉQUATION IMPOSSIBLE

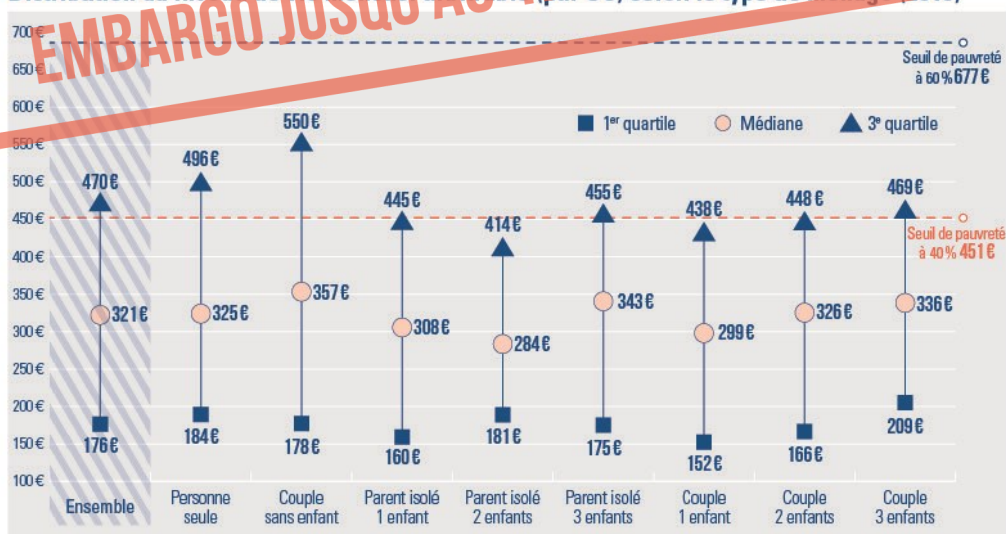
Le revenu imposable qui équivaut au revenu disponible des ménages moins les dépenses pré-engagées s'élève, en médiane, à 321 € par UC. Un ménage sur deux dispose de moins de 321 € par mois pour couvrir l'ensemble des autres dépenses de la vie courante, incluant les frais de transport ou de santé, mais également pour couvrir leurs besoins de base en alimentation et habillement.

On peut alors, sur la base du niveau de vie imposable, recalculer les indicateurs de pauvreté monétaires usuels. Est alors considéré comme pauvre en niveau de vie imposable un ménage dont le niveau de vie imposable par UC est inférieur à 60 % du niveau de vie imposable médian de la population générale. Cette prise en compte du revenu imposable accroît considérablement l'ampleur de la pauvreté. 92 % des ménages rencontrés sont pauvres en niveau de vie imposable, soit une augmentation de 5 points par rapport au taux de pauvreté en niveau de vie usuel.

Le taux d'extrême pauvreté augmente de 27 points si l'on considère le revenu imposable : près des trois quarts des ménages se situent sous le seuil d'extrême pauvreté en niveau de vie imposable. Ce basculement est particulièrement important pour les personnes seules et les familles monoparentales. Parmi l'ensemble des ménages non pauvres, ces catégories de ménages ont donc une probabilité plus forte de se retrouver en situation de pauvreté après le paiement de leurs dépenses pré-engagées.

GRAPHIQUE 06

Distribution du niveau de vie mensuel imposable (par UC) selon le type de ménage (2019)



Source : Secours Catholique, enquête budget 2019.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, la moitié des ménages avait un niveau de vie imposable inférieur à 321 € par mois. Un quart d'entre eux avaient un niveau de vie imposable supérieur à 470 € par mois et un autre quart avait un niveau de vie imposable inférieur à 176 €. Les lignes en pointillés bleues et oranges représentent respectivement les seuils de pauvreté à 60 % et d'extrême pauvreté à 40 % en niveau de vie imposable.

MOINS DE 9 € PAR JOUR POUR LA MOITIÉ DES MÉNAGES RENCONTRÉS

L'estimation du reste pour vivre permet de pousser encore plus loin l'analyse des budgets en considérant le poids additionnel d'un ensemble de dépenses qui peuvent être considérées comme contraintes, puisqu'inévitables et souvent incompressibles (transports, santé, pensions alimentaires, dettes, en cours de remboursement). Plus de la moitié des ménages disposent en réalité d'un reste pour vivre inférieur à 260 € par UC et par mois, ce qui équivaut à 2 à 9 € par jour et par personne. À titre indicatif et sur la base des chèques-services qu'il distribue au titre de l'aide alimentaire, le Secours Catholique estime à environ 7 € par jour et par UC la dépense minimale d'alimentation (et uniquement d'alimentation) des ménages les plus modestes. Plus de 4 ménages sur 10 sont même dans l'incapacité de couvrir leur dépense alimentaire quotidienne.

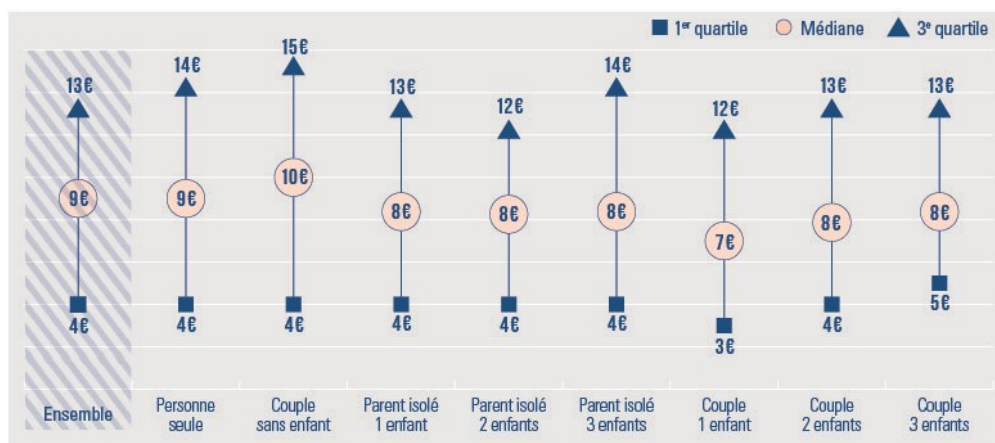


PROPOSITIONS DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE

Un [sondage auprès des maires de France](#) effectué par le Secours Catholique à l'occasion des élections municipales de 2020 a révélé que seule la moitié des communes dotées d'une cantine y pratiquaient une tarification sociale. Pourtant, les élèves issus de familles défavorisées sont deux fois plus nombreux que ceux issus de familles favorisées à ne pas y manger fait de moyens ! Les tarifs sociaux sont encore moins pratiqués pour l'accès aux sports, aux loisirs, à la culture, aux transports, ou pour les frais d'obsèques. Les collectivités ont ici un rôle clé pour permettre l'accès de tous aux droits de tous.

GRAPHIQUE 07

Reste pour vivre journalier médian par UC selon le type de ménage (2019)



Source : Secours Catholique, enquête budget 2019.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, la moitié des ménages disposait d'un reste pour vivre inférieur à 9 € par jour et par UC. Un quart d'entre eux disposait d'un reste pour vivre supérieur à 13 € par jour et par UC, et un autre quart disposait d'un reste pour vivre inférieur à 4 € par jour et par UC.

UNE SOLIDARITÉ NATIONALE INDISPENSABLE

Il est ici utile de préciser qu'en dehors des prestations et aides, plusieurs dispositifs sociaux (logement social, complémentaire santé solidaire ou tarifs sociaux des cantines, par exemple) visent par ailleurs à réduire directement le montant déboursé par les ménages les plus pauvres pour leurs dépenses pré-engagées, notamment pour certaines dépenses telles que le logement, la santé ou encore l'éducation (dont une grande partie est en outre socialisée). L'ensemble de ces dispositifs étant intégrés par nature dans les dépenses effectives déclarées par les ménages de l'enquête budget, les écarts observés dans le poids de dépenses pré-engagées en fonction du niveau de vie et de la composition familiale seraient donc encore plus importants en leur absence. Malgré cela, on note que ces aides ne sont pas suffisantes et que certaines populations ne sont pas concernées, ou très insuffisamment, par ces dispositifs de soutien.

L'encadrement des loyers et le changement de calcul depuis 2005. L'évolution des prix des loyers a été modifiée et suit l'indice de référence des loyers (IRL) qui est ajusté sur la moyenne de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers sur les 12 derniers mois. Cet encadrement a sans doute contribué à limiter l'augmentation des prix locatifs des logements ; néanmoins, il faudrait une politique de logements sociaux et très sociaux bien plus ambitieuse pour permettre à chacun d'être logé dignement.

DES ARBITRAGES IMPOSSIBLES

Avec des budgets aussi serrés et en dessous des minima pour vivre décemment, les personnes que rencontre le Secours catholique sont quotidiennement contraintes à des choix/arbitrages impossibles : payer la cantine ou le loyer ? Se nourrir ou s'habiller ? L'analyse des demandes exprimées et de la nature des impayés selon le type de logement occupé et le territoire révèle les tensions budgétaires importantes et les arbitrages que doivent faire les ménages pour privilégier certains paiements, ou les demandes d'aides aux associations. Les locataires du parc privé tendent à privilégier le paiement de leur loyer, et reportent celui des factures tandis que l'inverse est observé parmi les locataires du parc social ; le paiement de ce qui est le plus à risque si non-paiement intervient en premier lieu. Un autre type de choix est mis en évidence : privilégier les dépenses alimentaires au risque de ne pas être en mesure de payer un loyer ou des factures, ou faire appel à l'aide alimentaire afin de ne pas s'endetter. De même, les arbitrages

peuvent varier en fonction du type de ménage, par exemple, les demandes d'aide alimentaire sont plus souvent formulées par les familles avec enfants, que ce soient des familles monoparentales ou des couples avec enfants. Ce sont également ces familles qui sont le plus souvent en situation de découvert bancaire.

La moitié des ménages rencontrés au Secours Catholique (selon les données de l'enquête statistique annuelle 2019) a des impayés, dont la plupart sont liés au logement. Parmi la population vivant en logement



LE MONTANT MÉDIAN
DES IMPAYÉS
EST DE :

750 €

stable, cette part atteint 61 %, ce qui témoigne de l'impossible équilibre budgétaire des ménages aux ressources modestes. Il faut souligner que les ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2010 sont très peu nombreux en situation de surendettement: 92,3% des ménages rencontrés n'ont pas déposé de dossier de surendettement

LA PAUVRETÉ N'EST PAS QUE MONÉTAIRE MAIS REVÊT DE MULTIPLES DIMENSIONS

Cette pauvreté financière a évidemment un impact majeur sur la vie sociale de ces familles. [Le Secours Catholique a participé à la recherche mondiale de l'université d'Oxford et d'ATD-Quart Monde](#) sur les diverses dimensions de la pauvreté comme la mise au ban sociale, les difficultés d'accès aux droits ou la non-reconnaissance de leurs compétences et apports à la société.

Les problématiques de manques de ressources financières sont liées aux autres dimensions de la pauvreté ; Comme indiqué dans le rapport de recherche sur les dimensions de la pauvreté, les privations matérielles sont en lien avec d'autres dimensions de la pauvreté définies dans cette recherche. Elles interagissent avec la dimension « Isolement » : les personnes peuvent être amenées à s'isoler elles-mêmes ou à être isolées par la famille ou les amis. Les privations matérielles et de droits peuvent fragiliser le noyau familial, allant jusqu'à des ruptures ou au placement des enfants. En interaction avec la dimension « Maltraitance sociale », le jugement de la société sur les personnes qui vivent avec les minima sociaux peut les pousser à ne pas faire valoir leurs droits. Certains renoncent à demander le RSA pour ne pas être stigmatisés. Cela aggrave leur situation matérielle. Cette dimension est très en lien avec la dimension « Dégradation de la santé », par renoncement aux soins mais aussi parce que les personnes souffrent de privations et vivent dans la peur de ne pouvoir subvenir à leurs besoins ou de perdre ce qu'elles ont. Ces privations rendent difficiles les projets et enferment dans la survie (dimension « Contraintes de temps et d'espace »). Afin de pallier ces privations, les personnes développent des compétences. Les enfants peuvent être moteurs dans ce processus. Ils donnent la force d'affronter les difficultés et de combattre (dimension « Compétences acquises et non reconnues »).

La prise en compte des multiples dimensions de la pauvreté, en plus de sa dimension financière, est selon nous indispensable pour mettre en place des politiques publiques permettant aux familles en grande précarité d'être pleinement actrices de leur destin et de sortir de la pauvreté.

ENTRETIEN DU SECOURS CATHOLIQUE AVEC

THOMAS PIKETTY

RÉALISÉ LE 18 SEPTEMBRE 2020



Qu'est-ce qui vous a le plus marqué à la lecture du rapport 2020 « État de la pauvreté » du Secours Catholique ?

Je veux d'abord rendre hommage à cette enquête qui, par la taille de l'échantillon étudié et par la constance du travail mené depuis plus de vingt ans, est très impressionnante par rapport à ce qu'apporte de façon habituelle la statistique publique. Beaucoup de résultats m'ont intéressé. Deux en particulier. En premier lieu, ce qui concerne le revenu réellement disponible, après avoir déduit les dépenses contraintes. La moitié de l'échantillon étudié dans votre enquête vit avec moins de 9€ par jour pour se nourrir, s'habiller, se payer des loisirs... Nous sommes à des niveaux de privation extrêmes. C'est important que les gens s'en rendent compte.

L'autre résultat qui m'a interpellé est l'énorme progression dans votre échantillon de la part des personnes étrangères, depuis dix ans : on approche de la moitié des personnes que vous rencontrez. Et parmi celles-ci, 60 % sont soit sans papier, soit en situation administrative incertaine. On s'en doutait, mais le voir démontré de façon aussi nette est impressionnant.

Ces ménages étrangers sont-ils pris en compte dans les travaux académiques portant sur la pauvreté et les inégalités sociales en France ?

Insuffisamment. Dans les statistiques de l'Insee, nous n'avons pas un découpage aussi précis que le vôtre.

Il existe néanmoins des travaux de recherche. Yajna Govind, une doctorante mauricienne, vient de finir une étude sur la pauvreté des étrangers. Elle s'est penchée sur la réforme de 2006, lorsque Nicolas Sarkozy était ministre de l'Intérieur, qui a porté de deux à quatre ans la durée légale pour pouvoir demander la nationalité française après un mariage. Elle a rencontré des personnes, mariées avant 2004, qui ont pu faire une demande de nationalité au bout de deux ans, et d'autres, mariées après 2004, qui ont dû attendre quatre ans, parfois dans des situations administratives, économiques et sociales très précaires. Elle démontre que ceux qui ont dû patienter plus longtemps, et qui ont donc été précarisés dans leur accès à la nationalité française, ont eu un taux

d'insertion dans l'emploi et des conditions de travail et niveaux de salaire sensiblement plus faibles que ceux qui ont pu obtenir la nationalité française au bout de deux ans. Cela montre à quel point la précarisation des populations étrangères est catastrophique du point de vue de l'insertion professionnelle et de l'insertion sociale en général. À la fin, qui y gagne ?



LE NIVEAU D'INÉGALITÉS QU'ON A ACTUELLEMENT EN FRANCE N'EST PAS UTILE À L'ÉCONOMIE. AU CONTRAIRE, ON EMPÊCHE TOUTE UNE PARTIE DE LA POPULATION DE PARTICIPER À LA VIE ÉCONOMIQUE, SOCIALE, CIVIQUE, POLITIQUE. C'EST UN ÉNORME GÂCHIS, À TOUS POINTS DE VUE. ”

Les gouvernements successifs mettent en place une bombe à retardement en empêchant ces personnes de s'intégrer. C'est un gâchis humain effroyable, pour les personnes comme pour la société. Tout le monde aurait intérêt à ce qu'elles puissent plus facilement accéder à l'emploi, cotiser, payer des impôts. J'espère que les résultats de votre enquête interpellent le gouvernement, qu'il comprenne qu'en compliquant l'obtention de papiers, on contribue à la perpétuation de la pauvreté en France.

Le Secours Catholique est favorable à une nette augmentation des montants des minima sociaux et notamment du RSA. Depuis des années, les gouvernements successifs expliquent privilégier d'autres leviers dans la lutte contre la pauvreté, en préférant, notamment, miser sur l'emploi. Pourquoi ce blocage ?

Nos dirigeants politiques inventent une opposition entre l'augmentation du RSA et le fait d'encourager l'emploi, alors que ce sont deux choses que l'on peut, et que l'on doit même, mener de front. Ceux qui soutiennent cette contradiction sont dans une logique incitative, autoritaire, du bâton pour les pauvres, en prétendant que c'est la seule façon de résoudre le problème de la pauvreté. Avec les résultats peu convaincants que l'on connaît. Tout en s'opposant à une augmentation du RSA, nos gouvernements ont réduit l'impôt sur la fortune. Il y a une idéologie qui nourrit le refus de réduire les inégalités, et les premiers perdants sont les plus pauvres.

À quoi servent les inégalités ?

Nombre de ceux qui nous gouvernent ont la conviction qu'on a besoin de ces inégalités très fortes pour inciter les personnes à se remuer, à faire plus d'efforts, à travailler avec plus de diligence... ou encore qu'il faut favoriser l'innovation. Mais ce discours ne résiste pas à l'analyse. Ce que j'essaie de montrer en travaillant sur l'histoire des répartitions de revenus, de patrimoines, dans différentes sociétés, c'est que la forte augmentation des inégalités en Europe, et encore plus aux États-Unis, depuis les années 1980-1990, n'a absolument pas conduit à un plus grand dynamisme économique. Au contraire, si l'on regarde sur le long terme, c'est plutôt la réduction des inégalités, du fait de politiques sociales, éducatives, fiscales menées notamment au sortir de la Seconde Guerre mondiale, qui a permis les périodes de croissance les plus considérables. Et une croissance relativement partagée.

Le niveau d'inégalités qu'on a actuellement en France n'est pas utile à l'économie. Au contraire, on empêche toute une partie de la population de participer à la vie économique, sociale, civique, politique. C'est un énorme gâchis, à tous points de vue. Montrer les faits, comme vous le faites dans votre enquête, peut, je l'espère, contribuer à faire avancer le débat. Même s'il ne faut pas être naïf : il y a des rapports de force au sein de notre société, et des intérêts contraires à la réduction des inégalités. De ce point de vue, on ne peut s'empêcher de songer au financement des médias et des campagnes électorales.

Comment expliquer qu'un tel niveau d'inégalités soit accepté ?

Depuis le début des années 1990 et la chute du communisme, on a enfermé le débat économique dans l'idée qu'il n'y a pas vraiment d'alternative possible, que le capitalisme inégalitaire est le seul système économique possible. Cela a contribué à beaucoup de désespérance, de désillusions, et à partir du moment où on explique à l'opinion qu'on ne peut pas réduire les inégalités, que les États ne peuvent plus rien, que la seule chose qu'ils contrôlent, ce sont leurs frontières et les identités, il ne faut pas être surpris de se retrouver, vingt ou trente ans plus tard, face à un durcissement des tensions nationalistes et identitaires.

Il faut rouvrir le débat sur les différents systèmes économiques. J'essaie d'insister dans mon dernier livre, *Capital et idéologie*, sur la diversité des systèmes possibles. Il faudrait réfléchir à un système alternatif au

capitalisme actuel qui, tout en étant inédit, pourrait s'appuyer sur des choses qui ont fonctionné, en partie, dans les modèles expérimentés au cours du xx^e siècle. Je parle, dans mon ouvrage, de socialisme participatif, mais ce n'est qu'un élément du débat parmi d'autres.

Le Secours Catholique promeut avec d'autres un revenu minimum garanti qui serait accessible dès 18 ans, sous conditions de ressources, à toute personne en situation régulière. Son montant correspondrait à 50 % du revenu médian (893€ en 2020). Il serait inaliénable et non plus conditionné par une recherche active d'emploi. Et automatisé. Que pensez-vous de cette proposition ?

Je soutiens cette proposition dans ces quatre dimensions, à condition, et c'est nécessaire pour la rendre

“

S'ATTAQUER AUX INÉGALITÉS, C'EST RÉFLÉCHIR À UNE TRANSFORMATION D'ENSEMBLE DE NOTRE SYSTÈME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, NOTAMMENT DES RAPPORTS DE POUVOIR. L'ARGENT EN EST UNE COMPOSANTE, L'ACCÈS À L'ÉDUCATION EN EST UNE AUTRE.”

possible, de l'inscrire dans une politique globale de réduction des inégalités. Pour pouvoir relever le bas, mettre en place un revenu minimum de 893€, voire plus, au lieu de 550€ aujourd'hui, il faut compresser en haut. Cela implique une réforme fiscale structurelle qui instaurerait un impôt très progressif sur les hauts revenus et le haut patrimoine. Et ce ne sont pas seulement les milliardaires qui seraient affectés, mais aussi les classes moyennes supérieures. Car augmenter substantiellement le revenu minimum signifie relever également le salaire minimum, et aller vers une échelle de revenus beaucoup plus resserrée qu'actuellement. Par ailleurs, on ne peut pas se limiter à une mesure purement monétaire. S'attaquer aux inégalités, c'est réfléchir à une transformation d'ensemble de notre système économique et social, notamment des rapports de pouvoir. L'argent en est une composante, l'accès à l'éducation en est une autre. Or il existe des hypocrisies béantes dans le système éducatif français : on prétend aider les écoles des quartiers

défavorisés, mais si on regarde bien les données, on constate que les écoles des quartiers favorisés comptent plus d'enseignants titulaires, expérimentés, et donc mieux payés. Ainsi, si on prend en compte l'ensemble des salaires, il y a plus d'argent investi dans les écoles des beaux quartiers. De même dans les filières de formation supérieure élitistes, qui sont trois fois mieux dotées que les cursus généraux.

La réduction des inégalités passe aussi par la défense des droits sociaux. Dans le modèle de socialisme participatif que je défends, il y a l'idée que les salariés peuvent s'impliquer réellement dans les choix qui sont faits dans leur entreprise, grâce, notamment, à un pouvoir décisionnaire beaucoup plus fort au sein du conseil d'administration. Un meilleur partage des revenus, du patrimoine et du pouvoir. C'est, selon moi, dans cet ensemble de transformations que doit s'insérer le revenu minimum que vous préconisez.

J'ai d'ailleurs lu avec un grand intérêt votre rapport sur les contreparties actuelles au RSA¹, et j'ai été frappé par les témoignages racontant la violence des convocations devant un comité et de la procédure de radiation lorsque vous êtes soupçonné de ne pas être actif dans la recherche d'emploi. Cela fait réfléchir. Néanmoins, je ne voudrais pas que l'absence de contrepartie et de contrat soit un prétexte pour que la puissance publique se désengage en termes d'offres de formation et d'accompagnement social.

Nous partageons cette crainte. Nous ne proposons d'ailleurs pas un revenu pour solde de tout compte, mais un revenu plus un véritable droit à l'accompagnement personnalisé. Nous ne sommes pas du tout hostiles au principe du contrat, mais pas avec un revolver sur la tempe. Il faut qu'un socle de revenu soit garanti pour qu'il y ait un minimum d'égalité entre les deux parties.

Je préférerais effectivement qu'on arrive à une forme de contractualisation plus équilibrée, plutôt que d'abandonner complètement l'idée de contrat.

En observant les revenus et les dépenses des ménages rencontrés par le Secours Catholique, on constate que leur niveau de vie stagne, voire régresse, depuis dix ans. Retrouve-t-on une même évolution dans le reste de la population ?

Globalement, la croissance du revenu moyen en France a été très réduite au cours des dix dernières années,

¹ Secours Catholique et Aequitaz, « Sans contreparties. Pour un revenu minimum garanti », octobre 2020.

voire des vingt ou trente dernières années. Mais tout en bas, on n'a aucune hausse, donc on a un décrochage des plus pauvres.

Au sommet de l'échelle sociale, en revanche, le taux de croissance est bien supérieur à celui du revenu moyen. J'ai eu à commenter, il y a quelques mois, le classement du magazine *Challenges* des milliardaires de 2020 : les 500 plus grosses fortunes de France qui y sont répertoriées valent 700 milliards d'euros cumulés aujourd'hui, soit 30 % du PIB, contre 200 milliards en 2010, soit 10 % du PIB de l'époque. Cela représente un gain de 500 milliards d'euros en dix ans. C'est l'équivalent de 5 millions de ménages qui auraient touché 100 000€ en plus ces dix dernières années.

La stagnation, voire l'aggravation de la situation des plus pauvres est-elle un particularisme français ?

Non, cette tendance à la hausse des inégalités est un phénomène commun aux pays les plus riches d'Europe de l'Ouest. Et c'est encore plus marqué aux États-Unis. Néanmoins, le discours qui consiste à dire que les inégalités sont pires ailleurs, aux États-Unis, au Brésil ou en Afrique du Sud, ne résout en rien le problème. C'est plutôt un discours qui est de nature à faire détester la mondialisation, à produire du repli identitaire et nationaliste.

Les jeunes adultes de moins de 25 ans sont une des populations les plus exposées à la pauvreté monétaire. Ils sont pourtant exclus du RSA. Qu'en pensez-vous ?

On vit encore dans une idée, qui était vraie après guerre mais qui ne l'est plus, selon laquelle la pauvreté touche surtout les personnes âgées. Cette pauvreté existe mais n'est plus majoritaire. On a aujourd'hui un taux de pauvreté beaucoup plus fort chez les 18-25 ans. Or très peu d'actions les concernent et ils n'ont pas droit au revenu minimum. Le combat contre la pauvreté doit fortement cibler les jeunes. D'autant plus dans ce contexte de crise du Covid-19.

Pour pouvoir étudier, il faut en avoir les moyens, on ne peut pas passer ses journées à faire des heures à droite et à gauche dans le cadre de petits boulots. C'est un travail d'étudier. Au Danemark, vous avez 60 mois d'allocation pour faire vos études, vous pouvez les utiliser à 18 ans ou plus tard.

Il y a un conservatisme français qui fait qu'on se représente une jeunesse forcément oisive, de même qu'on

se représente les pauvres forcément jouisseurs, ne sachant pas gérer leur argent. Les personnes qui tiennent ce genre de discours ne réalisent pas ce que c'est que de vivre avec 4€ par jour. Outre le principe d'un revenu minimum dès 18 ans, j'avais proposé que chaque jeune puisse recevoir, à 25 ans, un capital de 120 000 €, sorte d'héritage minimal pour tous. On m'a opposé qu'ils le dépenseraient n'importe comment. Pourtant, quand un jeune de famille aisée reçoit une transmission de plusieurs centaines de milliers d'euros, très peu imposée par ailleurs, on n'a pas ces réserves. C'est là qu'on voit que le libéralisme est souvent utilisé comme un étendard pour défendre la liberté d'une minorité, avec beaucoup de méfiance face à la liberté du plus grand nombre, encore plus des jeunes des classes moyennes et populaires.

Quels enseignements faut-il tirer, à vos yeux, de la crise sanitaire actuelle en matière de politiques de lutte contre la pauvreté ?

Ce qui a explosé au grand jour, ce sont les failles de notre système social. On se gargarise en affirmant que le chômage partiel a permis d'éviter le pire. C'est vrai pour les personnes en emploi stable. Mais toutes celles qui étaient éloignées de l'emploi, ou qui étaient dans des statuts d'emplois précaires – les personnes dont le CDD s'est terminé juste avant le confinement, les travailleurs intérimaires, les autoentrepreneurs... – n'ont pas pu en bénéficier. On a beaucoup promu le statut d'autoentrepreneur ces dernières années : chacun allait devenir entrepreneur de sa propre vie, avec moins de cotisations, moins de contraintes... Mais aussi moins de protection.

On se rend compte, avec cette crise, qu'on a précarisé des populations entières, en rognant sur les protections. Aujourd'hui, on paye le prix de cette précarisation. Heureusement, ces personnes ont pu bénéficier d'aides de dernier secours pour réussir à passer cette période. Mais cette crise doit nous faire prendre conscience de tout ce qui doit être amélioré dans notre modèle de transferts sociaux, en termes de montants, d'automatisme... Il faut aller beaucoup plus loin dans la transformation de notre système social.

**Des propos recueillis
par Benjamin Sèze
et Jean Merckaert,
le 18 septembre 2020 à Paris.**

GLOSSAIRE

DÉCILE

Même définition que « quartile », en partageant la distribution en dix parties égales au lieu de quatre.

DÉPENSES PRÉ-ENGAGÉES

Les dépenses pré-engagées sont définies comme des dépenses intervenant à échéances régulières et qui sont difficilement renégociables à court terme (car le plus souvent liées par un contrat ou un abonnement). Selon une catégorisation proche de celle l'Insee, elles sont classées en six postes budgétaires :

- le loyer brut, remboursements de prêts immobiliers et charges locatives ou de copropriété ;
- les dépenses d'énergie (gaz, électricité, combustible) ;
- les dépenses d'eau ;
- les services de télécommunications (téléphone, Internet et télévision) ;
- les assurances, mutuelles, services financiers et impôts directs (redevance télévisuelle, taxe d'habitation, taxe foncière) ;
- les frais scolaires (cantine, garde, etc.).

EUROS COURANTS/EUROS CONSTANTS

Les montants en euros courants sont tels qu'ils sont indiqués à une période donnée (valeur nominale). Les montants en euros constants sont en valeur réelle, c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une référence. Dans ce rapport, quand les montants sont calculés en euros constants 2019, ils sont corrigés de la hausse des prix jusqu'à 2019.

MÉDIANE D'UN ENSEMBLE DE VALEURS

C'est la valeur de cet ensemble qui divise celui-ci en deux parts égales. La moitié des valeurs de cet ensemble est inférieure à la médiane, l'autre moitié lui est supérieure.

MÉNAGE

Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

MÉNAGE ÉTRANGER

Ménage dont la personne de référence n'est pas de nationalité française.

NIVEAU DE VIE OU REVENU DISPONIBLE PAR UC

Dans un ménage, le premier adulte compte pour 1 UC, les autres adultes et les enfants de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC chacun et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC chacun. On divise le revenu du ménage par la somme des UC le composant. Cela correspond au niveau de vie du ménage. Cette échelle d'équivalence est utilisée par l'ensemble des pays européens. Chaque individu ne correspond pas à une unité afin de prendre en compte les économies d'échelle liées à la mutualisation au sein des ménages.

PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET SEUIL DE PAUVRETÉ D'UN PAYS

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les instituts nationaux de statistiques des autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres

pays (comme le Canada ou les États-Unis) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais l'Insee publie aussi des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 %).

PERSONNE DE RÉFÉRENCE

Au sein de chaque ménage, pour les couples, c'est la personne qui se présente à l'accueil des équipes du Secours Catholique, sinon, c'est l'adulte unique du ménage.

QUARTILE

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus... les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires : le premier quartile (noté généralement Q1) est le salaire au-dessous duquel se situent 25 % des salaires et le salaire au-dessus duquel se situent 75 % des salaires. Le deuxième quartile est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires, c'est la médiane. Le troisième quartile (noté généralement Q3) est le salaire au-dessous duquel se situent 75 % des salaires et au-dessus duquel se situent 25 % des salaires.

QUINTILE

Même définition que « quartile », en partageant la distribution en cinq parties égales au lieu de quatre.

RESTE À VIVRE OU RESTE POUR VIVRE

Le reste à vivre ou reste pour vivre est globalement défini comme le revenu restant à un ménage une fois déduit l'ensemble des dépenses dites contraintes, dont le champ est élargi au-delà des dépenses pré-engagées pour couvrir également des dépenses considérées comme inévitables. Il rend ainsi compte du revenu encore disponible pour se nourrir, s'habiller, se meubler, se distraire, etc. La difficulté réside cependant dans la délimitation exacte du champ des dépenses contraintes, qui ne font l'objet d'aucune définition harmonisée. Le CNLE et la MRIE suggèrent néanmoins d'ajouter aux dépenses pré-engagées les postes budgétaires suivants, difficiles à contourner sans nécessairement faire l'objet d'un prélèvement :

- les frais de transport (abonnements, tickets, carburant, etc.) ;
- les frais de santé (reste à charge) ;
- les pensions alimentaires versées ;
- les remboursements de dettes en cours (dette bancaire, crédit autre que crédit immobilier, apurement d'impayés, remboursement de trop-perçus et autres dettes diverses).

REVENU ARBITRABLE

Le revenu arbitral est obtenu en retranchant du revenu disponible d'un ménage ses dépenses pré-engagées. Il mesure ainsi le budget restant sur lequel un ménage peut en théorie exercer librement des choix de consommation ou d'épargne à court terme. Selon un calcul équivalent à celui du niveau de vie, le **niveau de vie arbitral** correspond au revenu arbitral par UC.

REVENU DISPONIBLE

Le revenu disponible correspond aux revenus totaux d'un ménage (issus de l'activité et du patrimoine), augmentés des transferts en provenance d'autres ménages et des prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les allocations-chômage), et diminués des cotisations sociales et impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière, taxe sur

les ordures ménagères, redevance télévisuelle et impôts directs sur le patrimoine). Dans la mesure où la grande majorité des ménages rencontrés au Secours Catholique remplissent les critères d'exonération de la plupart de ces impôts directs et disposent très rarement de patrimoine immobilier ou financier, les **ressources totales** déclarées par les ménages dans les dossiers d'accueil correspondent peu ou prou au revenu disponible.

SURENDETTEMENT

Le surendettement est la situation dans laquelle se trouvent des personnes physiques dont, selon l'article L. 331-1 du code de la consommation, la situation est caractérisée par l'impossibilité manifeste pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir. C'est dans l'exercice de son pouvoir souverain d'appréciation que le juge apprécie la bonne foi du débiteur au vu de l'ensemble des éléments qui lui sont soumis au jour où il statue.

TAUX DE PAUVRETÉ

Proportion de personnes ou de ménages ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

ACTIVITÉ/INACTIVITÉS CATÉGORIES ISSUES DES FICHES STATISTIQUES ET DÉFINITIONS

CATÉGORIES DES FICHES STATISTIQUES

(PERSONNE DE RÉFÉRENCE
ET ÉVENTUEL CONJOINT)

EN EMPLOI

contrats à durée indéterminée (CDI) à plein temps, contrats à durée déterminée (CDD) à plein temps, travail intérimaire ou saisonnier, travail à temps partiel (que ce soit en CDI ou en CDD), emplois aidés/contrats aidés, à son compte, autre (travail non déclaré principalement).

FORMATION PROFESSIONNELLE

Personnes en formation, y compris en contrat d'alternance ou en stage.

CHÔMAGE OU RECHERCHE D'EMPLOI

Cette catégorie rassemble les personnes qui sont à la recherche d'un emploi, et non toutes celles qui sont sans emploi. Une distinction est établie entre : chômage indemnisé (les personnes ont droit à des allocations, qu'elles les perçoivent ou qu'elles les attendent) et chômage non indemnisé (les personnes sont en recherche d'emploi, mais n'ont pas droit à une indemnité de chômage ou n'ont pas la possibilité de faire valoir leurs droits à ces indemnités).

INACTIFS NON EN RECHERCHE D'EMPLOI

Personnes qui n'ont pas d'emploi, n'en recherchent pas et ne sont pas disponibles pour en occuper un. Elles se trouvent dans l'une de ces situations dites d'inactivité « classique » : étudiant, incapacité santé, retraite, préretraite ou au foyer. D'autres situations d'inactivité moins standard, et souvent subies, sont également reportées, à savoir celles des personnes sans droit au travail (cet item ne concerne que les étrangers en attente de régularisation de leur statut légal ou sans papiers) et d'autres situations plus floues (cet item permet de regrouper les autres raisons d'inactivité, y compris les raisons inconnues. C'est souvent ici que sont catégorisés les « chômeurs découragés » ou les personnes sans domicile fixe très éloignées du marché du travail, qui n'ont pas d'emploi, ont abandonné toute recherche, mais seraient éventuellement disponibles pour en occuper un).

EMBARGO JUSQU'AU 12 NOVEMBRE 00H01

CONTACT :

TOUGAIT JEAN-EUDES

Je.tougait@gmail.com

06 89 12 97 40